

L'Autorité s'autosaisit pour analyser le fonctionnement concurrentiel du secteur des transports terrestres de personnes

Publié le 19 décembre 2022

L'Autorité de la concurrence a décidé de s'autosaisir pour avis afin d'analyser le fonctionnement concurrentiel des transports terrestres de personnes.

Cet avis sera l'occasion de procéder à une évaluation de ses travaux antérieurs et d'examiner le secteur des transports terrestres de personnes à travers le prisme de l'intermodalité et du développement durable.

Afin de mener à bien ses travaux, l'Autorité organisera au cours du 1^{er} trimestre 2023 une consultation publique qui viendra enrichir ce projet d'avis et qui pourra éventuellement déboucher sur de nouvelles recommandations.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 DÉCEMBRE
2022**

[Lire le communiqué](#)

Mobilités – L'Autorité s'autosaisit pour analyser le fonctionnement concurrentiel du secteur des transports terrestres de personnes